



## **FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 9 août 2022**

Lors de sa première séance ordinaire du conseil, le présent conseil municipal s'est engagé à mieux communiquer avec la population. Ainsi, la publication du résumé des points principaux des séances du conseil sera dorénavant publiée quelques jours suivant la séance sur le site Web de la Municipalité.

### **Dépôt de la Politique de l'arbre**

Lors de la séance, le conseil municipal a fait le dépôt de la Politique de l'arbre de la Municipalité de Chelsea. Celle-ci a pour objectif de rassembler les citoyens, les usagers ainsi que la Municipalité autour de la protection, la juste appréciation et la gestion commune des arbres. Elle offre un soutien et des outils qui permettent de participer au développement et à la protection du patrimoine arboricole sur le territoire. Il s'agit aussi d'un outil qui permet aux citoyens de trouver les règlements s'appliquant aux arbres instaurés par la Municipalité. La conservation et la protection des arbres et des forêts étant une responsabilité commune, la Politique de l'Arbre permettra aux citoyens de mieux planifier les bonnes pratiques et actions à adopter afin de participer à la conservation et la bonification du couvert forestier sur leurs propriétés privées.

### **Adoption de la Politique favorisant la prévention de la violence**

Suivant l'adoption du projet de loi n° 59 par le Gouvernement du Québec, le conseil municipal a fait l'adoption d'une Politique de prévention de la violence. La Municipalité tenait à se doter d'une politique permettant d'assurer un climat de travail sain à ses employés prévenant les cas d'harcèlement psychologique et sexuel identifiés dans la loi, mais également une sensibilisation aux comportements et aux gestes incivils. La politique permet de prévenir les situations d'incivilité, d'intimidation, d'harcèlement psychologique et sexuel et de violence conjugale.

### **Mandat pour la négociation et discussion entourant l'acquisition de lots dans le secteur Farmpoint (Carrière Dery)**

Le conseil municipal a fait l'adoption d'un mandat pour la négociation et les discussions entourant l'acquisition des lots 4 221 580, 3 031 867 et 3 031 865. Ce mandat vise à permettre au directeur général et aux employés de la Municipalité d'entamer les discussions avec le propriétaire des lots et les groupes communautaires impliqués dans le dossier. Ce point a été ajouté à l'ordre du jour quelques heures avant la réunion, en raison d'informations de dernière minute, afin de s'assurer que ces lots puissent être utilisés à des fins communautaires, de protection de l'environnement et municipales.